Conseil général de Croy
Procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2026
4. Assermentations
5. Préavis municipal N° 1 – 2026 : Comptes communaux 2025
6. Préavis municipal N° 2 – 2026 : Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'Aménagement du territoire et des constructions
7. Communications des Délégués aux Associations intercommunales
8. Communications de la Commission Plan Energie Climat Communal – PECC
9. Communications concernant l'ASCOVABANO
10. Communications de la Municipalité et Rapport d'activités 2025
11. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente, Fabienne Vautier, ouvre la séance à 20h02 et remercie ceux qui ont bravé la canicule pour venir ce soir.

Marie-France Guignard est là en observatrice, et Serge Goy pour le journal l'Omnibus.

1. APPEL

25 membres sont présents sur 52.
Le quorum de 17 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Céline Barrault a démissionné et Steve Linder a déménagé.
5 personnes sont absentes : Luc Deslarzes, Anna Kounina Massé, France Lehmann, Monique Reymond et Patrick Zeller.
20 personnes se sont excusées : Marie Aebi, Miguel Alarcon Molina, Huguette Burkhalter, Lorianne Burkhalter, Paul André Burkhalter, Stéphane Candaux, Véronique Dupertuis, Caroline Fournier, Jérôme Jousson, Ariane Laubscher, Charles Lehmann, Karin Maréchaux, Julien Mermoud, Eliane Michod, Laurent Michot, Sylvette Ogay, Jean Panchaud, Valérie Reymond, Laetitia Roy et Arno Vavassori.

Municipalité : présents Thierry Candaux, Vincent Stern et Manu Reis. Sont excusés Sylvie Nicolier et Stéphane Boulaz.

La Boursière Joëlle Prodolliet est présente

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 15 décembre 2025

Après quelques petites corrections, **le PV est accepté à l'unanimité.**

4. ASSERMENTATIONS

Il n'y a pas d'assermentation.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1 – 2026 : COMPTES COMMUNAUX 2025

Le Syndic annonce que 2025 a été relativement bonne et qu'il a été possible d'attribuer l'excédent de recette à la réserve de politique budgétaire.

La Commune de Croy a largement bénéficié de la répartition des impôts conjoncturels reversés par le Canton, de même que d'une compensation transitoire de Fr. 94'500.- qui ont ainsi permis de terminer l'exercice avec un résultat favorable.

Cornelia Visser Reymond lit le rapport de la Commission de gestion.
La réserve politique budgétaire permet de faire face à des excédents de charges futures et garantit dans la mesure du possible un niveau d'impôts stable pour les habitants de la Commune. La Commission soutient pleinement cette ligne de conduite fondée sur la prudence et remercie la Municipalité et la Boursière pour leur bonne gestion.
Elle recommande d'accepter les Comptes 2025 tels que présentés.

Les rubriques des Comptes 2025 sont parcourues une à une.

Q : Evelyn Buff demande pourquoi les charges pour le Corps de Police ont doublé par rapport à l'année précédente ?

R : Le Syndic répond qu'effectivement le prix a fortement augmenté.
La Municipalité avait envisagé de se tourner vers la Police Nord Vaudois, mais elle ne la connait pas bien et ne sait rien de leurs tarifs.

Il n'y a plus de question, le vote se fait à mains levées.

Le Conseil général de Croy décide à l'unanimité :
- Vu le Préavis municipal N° 1-2026 de l'objet précité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Art. 1 **D'adopter les Comptes 2025 présentant un résultat équilibré.**

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 2 – 2026: Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Le Syndic explique que c'est un règlement interne qui sera surtout utilisé par la Boursière et la Secrétaire municipale. Il vise à combler l'absence actuelle de cadre juridique et à se mettre en conformité avec les législations cantonales et fédérales. Le règlement actuel date de 1975.

Pour l'élaborer, la Municipalité et la Boursière se sont basées sur le modèle fourni par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et il a été soumis au Surveillant Fédéral des prix.
Il entrera en vigueur après avoir été accepté par le Conseil général et re-validé par le Canton.
Le Syndic passe la parole à la boursière

La Boursière Joëlle Prodolliet
Elle exprime son mécontentement, elle ne comprend pas les six amendements proposés par la Commission Permanente. Elle estime que ce n'est pas à la Commission de vouloir corriger les termes d'un règlement écrit en partie par le canton. Elle estime que la Commission a fait de la co-gestion. Et que cela peut considérablement ralentir l'application de ce règlement qui est nécessaire.

La Présidente reprend la parole et estime qu'il y a visiblement une différence de point de vue entre ce qu'attendait la Municipalité et la Boursière de la Commission et ce que la Commission estimait de son rôle à propos de ce règlement.

Evelyn Buff, membre de la Commission permanente dit être désolée que cela soit pris comme ça, il y a une mauvaise interprétation, la Commission avait pour but d'apporter des clarifications au règlement afin que les propriétaires devant payer des émoluments soient au clair.

La présidente demande que l'on poursuive normalement la séance par la lecture du rapport de la Commission permanente et que ses 6 propositions d'amendements soient présentés et votés un à un.

Rapport de la Commission permanente

Au préalable Marc-André Dupertuis exprime son incompréhension et désaccord sur les propos exprimés par la Boursière. Selon le Règlement du Conseil, une commission a tout à fait le droit de proposer des amendements et pense avoir rempli le mandat de la Commission.

Il lit le rapport de la Commission signés par tous ces membres. Le rapport relève la nécessité de mise à jour de l'ancien Règlement qui est caduque. Ces émoluments permettront de rémunérer le travail fourni par la Municipalité lors des vérifications de conformité pour les décisions liées aux procédures d'aménagement du territoire et de la Police des constructions. Néanmoins la Commission propose 6 amendements au règlement proposés par la Municipalité. Elle recommande d'accepter le Préavis n°2 avec les 6 amendements.

Le syndic explique que ce règlement a été élaboré sur la base d'un règlement élaboré par le canton afin d'harmoniser les pratiques entre les différentes communes. Certains articles ne peuvent pas être modifiés. Si certaines modifications d'articles sont votées aujourd'hui cela peut faire que tout doit être repris à zéro et que dans ce cas il veut mieux retirer le préavis.

Q : Laurence Bordet demande quel est le rôle de la Commission dans cette situation ? Et s'il n'est pas possible de corriger le texte afin qu'il soit plus compréhensible ?

R : le Syndic indique que pour la Municipalité, il attendait que la Commission se prononce sur le fond soit le bien fondé et la nécessité de ce nouveau règlement et sur les tarifs proposés. Et il ne comprend pas ces amendements sur des re-formulation de texte et parfois des redondances. Si les mots d'un texte sont chaque fois changés on n'avancera pas.

Remarque : Lise Michot dit que ces amendements sont compatibles avec le règlement du Conseil, ensuite il faut savoir que dans les règlements modèles du Canton, il y a des parties qui peuvent être modifiées et d'autres pas

Q : Cornelia Visser Reymond demande ce que cela coûte actuellement à la commune de faire payer des émoluments fixés en 1975 ?

R : Le Syndic dit que cela fait effectivement perdre de l'argent à la commune. C'est pour adapter les émoluments à la réalité d'aujourd'hui et aussi d'harmoniser les pratiques entre les communes que ce nouveau règlement a été élaboré.

Les amendements (les six amendements sont en annexe1 du PV)

Chaque amendement, accompagné du texte initial en regard, est projeté à l'écran.

Chaque amendement est expliqué et argumenté par la Commission. Puis la parole est donnée au syndic, et ensuite aux conseiller désirant s'exprimer.

Q pour le 4e amendement : Si une fois que l'on a payé la contribution de remplacement parce qu'il n'y a pas de place de stationnement pour un appartement, et que plus tard on décide d'en créer un second dans le même bâtiment, devra-t-on repayer la redevance pour le premier.
R : Non, il faudra la payer seulement pour le nouvel appartement. La redevance est fixée chaque fois au permis de construire, pour autant que la Municipalité la demande. Les places de parc sont l'élément limitant.

Une fois la discussion close pour chaque amendement, celui-ci est voté par le Conseil.

Les six amendements sont votés à mains levées et refusés à la majorité

Tous les amendements ayant été refusés le préavis n°2 est mis au vote tel que proposé par la Municipalité

Le Conseil général de Croy décide :

- Vu le Préavis municipal N° 2-2026 de l'objet précité
- Entendu le rapport de la Commission permanente
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Art. 1 **D'adopter le Règlement relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions ;**

Art. 2 **De soumettre ce Règlement pour approbation à la Cheffe du Département des finances, du territoire et du sport ;**

Art. 3 **De fixer son entrée en vigueur à la date d'approbation par la Cheffe du Département des finances, du territoire et du sport ;**

Art. 4 **D'abroger le Règlement sur les taxes perçues en matière de Police des constructions approuvé par le Conseil d'Etat le 14 novembre 1975.**

La Présidente remercie la Commission permanente qui a réalisé beaucoup de travail pour un résultat frustrant. Elle annonce qu'avant le prochain Conseil, une réunion sera organisée avec les membres des Commissions, la Municipalité et la présidence afin de mieux définir les rôles des commissions et de la municipalité dans le traitement des préavis.

Cornelia Visser Reymond demande que ce Règlement figure sur le site Internet de la Commune afin de pouvoir être consulté par chacun.

7. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

AIVN - Epuration : Genevianne Roulet annonce que les comptes ont été approuvés.
- Il y a eu une grosse panne sur la machine traitant les boues, celles-ci ont été traitées à Vallorbe.
- Une nouvelle porte a été posée et le sable a été curé au fond de la STEP.

- **Le Syndic** ajoute que selon le plan d'évacuation des eaux, il y a obligation de passer une caméra tous les 15 ans dans chaque conduite.
- Une étude hydrologique sur le rejet en rivière des eaux usées a également été effectuée.
- Le dégrilleur a été changé, la centrifugeuse sera remplacée certainement par une presse à vis horizon 2029-2030.
- La clé de répartition entre les communes n'est pas favorable pour Croy, et il n'est pas possible de faire un Fond de réserve pour l'eau.

Q : Stéphane Beney demande à quoi nous en sommes avec les micropolluants ?
R : Le syndic indique que l'AIVN n'est pas concernée pour le moment par les micropolluants. Suite aux nouvelles réglementations prévues en 2030, l'AIVN s'informera pour installer un filtre à charbon actif ou se rallier à une autre STEP 2045-2050.

ORPC - Protection civile : Pierre Bovat rapporte que les comptes ont été acceptés et que la taxe de Fr. 19.- par habitant reste identique à l'année dernière.
La révision des Statuts continue avec l'aide d'un juriste.

ASCOVABANO - Ecoles : Vincent Stern informe que le projet a pris du retard et que l'obtention du permis de construire devrait arriver seulement en février 2027.
Les travaux concernant Vaulion devraient se terminer courant 2028 et ceux du collège de Croy en 2029.

- Actuellement, il n'y a plus de place d'UAPE à Romainmôtier. Un nouveau concept devrait être mis
en place en association avec l'Ajoval.
- Suite au mauvais comportement de certains élèves de 7e et 8e à la cantine de Vaulion, une Charte a été écrite afin de permettre de sanctionner les fauteurs de trouble.
- Des bus supplémentaires ont été ajoutés pour les trajets Croy – Vaulion.
- A Romainmôtier, il manque quelqu'un pour canaliser les enfants entre la porte de l'école et l'arrêt de bus.

- A Vallorbe, l'horaire en continu sera instauré dès la rentrée 2026 pour les secondaires. Ils mangeront
à la cantine en 2 services, et auront 2 après-midis de congé par semaine.

8. COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION PLAN ENERGIE CLIMAT COMMUNAL – PECC

- Laurence Bordet informe de l'arrachage des plantes envahissantes qui a eu lieu en mai ainsi que de la création du jardin des amis des plantes mystérieuses qui a vu le jour aux plantages.

- En septembre, il sera question des hirondelles, martinets et chauves-souris. Des nichoirs seront posés (action subventionnée par le canton).

- Offre d'appel groupé d'installations photovoltaïques : 19 personnes se sont inscrites, 2 se sont retirées. Certaines personnes n'ont pas encore complété le formulaire. Pour plus d'informations, il ne faut pas hésiter à contacter directement Planair. Les panneaux photovoltaïques devraient être posés durant l'hiver 2026-2027

- A mi-novembre, en rapport avec la nouvelle Loi sur l'énergie, une conférence sera organisée sur l'assainissement énergétique des bâtiments en présence d'un expert cantonal.

-Une rencontre zéro déchets avec réflexion sur le recyclage, ainsi que la mise
en place d'une ressourcerie à la déchetterie intercommunale sera aussi prévue

- Toutes personnes désirant participer activement à l'organisation de ces activités sont les bienvenues.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

ASCOVABANO : Vincent Stern informe que les remarques émises par la Commission Permanente et la Commission de Gestion ont été transmises au CODIR de l'ASCOVABANO. Les coquilles ont été corrigées. Il a été pris note des remarques des commissions mais le contenu des articles n'a pas été modifiée, le Codir s'est engagé à cadrer les montants financiers et il désignera 4 personnes au Comité de direction restreint.

Il avise que la révision des Statuts de l'ASCOVABANO ont été acceptés par le Département.

- Confidentiellement, la Municipalité dévoile les plans du 4^{e} projet pour le collège 1P à 4P à Croy : Il s'agit d'un bâtiment carré de 25m x 25m correspondant au nouveau PACom, avec une refonte du parking de l'EMS. Après discussions, l'architecte a accepté de dessiner un toit en pente prolongé par de grands avant-toit plutôt qu'un toit plat. Les murs seront en fibrociment colorés rouge-terre et il y aura des panneaux solaires sur le toit.

Le Rapport d'activité 2025 sera prochainement envoyé à tous les Conseillers.

- La Municipalité parlera de la maison Reymond lors du prochain Conseil

- Des jeux seront organisés l'après-midi du 1er août près de la Grande salle.
Le programme complet de la Fête sera distribué en temps voulu aux habitants du village.

- Il y a 3 mois, la Commune a engagé un nouvel employé communal en la personne de Joffrey Aebi. La municipalité se montre tout à fait satisfaite de son travail.

- Le Syndic évoque les deux sortants qui, malheureusement sont absents ce soir. En effet, Sylvie Nicolier et Stéphane Boulaz quittent la Municipalité, après y avoir passé respectivement 12 et 11 ans. Ils sont remerciés pour leur travail et la bonne ambiance qui a régné au long de toutes ces années.

- La Secrétaire du Conseil, Géraldine Brügger quitte également le poste qu'elle occupait depuis 13 ans : Elle est remerciée pour son engagement, sa motivation et son travail.

- Les deux nouveaux Municipaux, Genevianne Roulet et Simon Pinzelli, ont déjà participé lundi soir à la séance de Municipalité au cours de laquelle les dicastères ont été répartis.

- Cette année, en raison de la météo, la mise de fruits est avancée : Elle aura lieu le 14 août.

- Manuel Reis annonce que le vin est arrivé : Il y a de nouveau du chasselas, du gamay et du garanoir « 1322 » à vendre au Greffe municipal.

- Malgré l'heure tardive, le Syndic invite tout le monde pour boire un verre au Café de la Gare.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Céline Stern a trouvé pénible le déroulement des deux derniers Conseils est espère que le rôle des commissions sera clarifié. Elle a peur que cela fasse fuir les Conseillers

- Evelyn Buff rappelle que le Bar des Pompiers est ouvert tous les premiers vendredis du mois dès 19h30.

- La Présidente informe que **le prochain Conseil général aura lieu le mardi 29 septembre 2026.** Les personnes qui n'ont pas été assermentées le 2 juin mais qui désirent le faire au prochain Conseil peuvent la contacter par mail, elles recevront ainsi les documents pour le Conseil.

Il est 22h15 lorsque Fabienne Vautier clôt la séance en souhaitant un bel été à chacun.

La Secrétaire : Géraldine Brügger

CONSEIL GÉNÉRAL CROY

La Présidente : Fabienne Vautier